

Compte rendu de la séance du 13 avril 2018

Secrétaire de la séance : Maxime FAIRISE

Ordre du jour

1. Vote des taux des taxes directes locales 2018
2. Vote du budget 2018
3. Vote des subventions aux associations 2018
4. Lancement d'une campagne de mécénat populaire pour la restauration de l'église avec la participation de la Fondation du Patrimoine
5. Location de la chasse communale
6. Délégation compétence éclairage public du SMDEV
7. Regroupement de commandes pour l'achat de livret de famille
8. Participation à un voyage scolaire pour des élèves habitant le village
9. Cadeau de naissance d'un enfant résidant au village
10. Affaires diverses

Délibérations du conseil

2018 011 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Vu le Code général des Impôts

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Les taux des 4 taxes locales 2017 étaient votés ainsi :

Taux de taxe d'habitation :	26,84%	pour un produit de :	14 091€
Taux de taxe foncière sur le foncier bâti :	22,49%	pour un produit de :	8 344€
Taxe foncière sur le foncier non bâti :	29,57%	pour un produit de :	4 731€
Taux CFE :	0,00%	pour un produit de :	0€
		Total :	27 166€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** de fixer la taxe d'habitation à 26,84 %, la taxe de taxe foncière sur le foncier bâti à 22,49%, la taxe foncière sur le foncier non bâti à 29,57 %.

2018 012 : Vote du budget primitif 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de budget de 2018 qui se résume ci-dessous :

Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	2018
		Crédits ouverts
10	Dotations, fonds divers et réserves	44 729,79
13	Subventions	13 857,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00
021	Virement de la SF	21 724,00
040	Opération d'ordre transfert entre sections	6 404,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'investissement	88 714,79

Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	2018
		Crédits ouverts
16	Emprunts et dettes assimilées	18 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	12 155,00
21	Immobilisation corporelles	16 400,00
020	Dépenses imprévues	2 430,00
001	Déficit d'investissement reporté	39 729,79
	Total des dépenses d'investissement	88 714,79

Recettes de fonctionnement		
Article	Libellé	2018
		Crédits ouverts
013	Atténuations de charges	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 350,00
73	Impôts et taxes	38 429,53
74	Dotations et participations	30 333,00
75	Autres produits de gestion courante	16 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	84 029,90
	Total des recettes de fonctionnement	171 142,43

Dépenses de fonctionnement		
Article	Libellé	2018
		Crédits ouverts
011	Charges à caractère général	83 980,75
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 130,00
014	Atténuation de produits	7 538,00
65	Autres charges de gestion courante	40 821,34
66	Charges financières	1 800,00
67	Charges exceptionnelles	3 744,34
022	Dépenses imprévues	0,00
023	Virement à la SI	21 724,00
042	Opération d'ordres transfert entre sections	6 404,00
	Total des dépenses de fonctionnement	171 142,43

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté,

- **ACCEPTE** le budget 2018 ainsi établi.

2018 013 : Subventions aux associations 2018

Faisant suite aux demandes de subventions de la part des associations,

Décide d'attribuer aux associations une subvention répartie de la façon suivante :

Une somme de 600€ est inscrite au budget à l'article 6574

ASSOCIATIONS	2018	VOTE		
		POUR	CONTRE	ABST
C.A.U.E. (Compte 6554)	50 €	9	0	0
FONDATION PATRIMOINE LORRAIN	55 €	9	0	0
AFSEP assoc française des sclérosés en plaque	50 €	9	0	0
AREMIG assoc recherche maladie infantile	50 €	9	0	0
AMICALE des donneurs de sang	50 €	9	0	0
ADAVIE Epinal	50 €	9	0	0
TOTAL	305 €	9	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **DÉCIDE** d'attribuer aux associations une subvention répartie selon tableau ci-dessus

2018 014 : Lancement d'une campagne de mécénat populaire pour la restauration de l'église avec la participation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a contacté la Fondation du Patrimoine pour lancer une campagne de mécénat populaire pour la restauration de l'église.

Il demande au conseil municipal de délibérer afin d'avoir l'autorisation de lancer cette campagne.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la campagne de mécénat avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église.

2018 015 : Location de la chasse communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception du devis concernant la rédaction du bail de chasse par l'ONF.

Etant donné le devis élevé concernant ce service. Le Maire propose de réaliser une location de chasse à l'amiable vu la faible superficie de la chasse sur la commune de AVRAINVILLE. Le locataire actuel nous contacter afin de définir un montant pour la prochaine location.

Il propose un montant de 444.22 € soit 63.42 € à l'hectare.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** de louer la chasse communale au locataire actuel, Monsieur HENRY François,
- **DÉCIDE** de fixer la somme de 444.22 € soit 63.42 € à l'hectare,
- **PRÉCISE** que la présente location est faite pour une période de 6 années consécutives du 1er juillet 2018 au 30 juin 2024
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant avec le locataire et la caution.

2018 016 : Délégation de la compétence éclairage public du SDEV

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV), invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur la délégation au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges de la compétence optionnelle "Eclairage Public" pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022.

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges approuvés par arrêté préfectoral n°199/2018 du 08 mars 2018,

Vu les "conditions techniques, administratives et financières" approuvées par délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 06/12/2017.

Vu les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et maintenance votées par le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges lors de la séance du 31/01/2018,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** de déléguer la compétence optionnelle "éclairage public", pour l'investissement et la maintenance au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022,
- **INDIQUE** que la commune ne dispose pas d'un contrat de maintenance en cours avec une entreprise.

2018 017 : Groupement de commande pour l'achat de livrets de famille

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de FRAISNES-EN-SAINTOIS dont travaille la secrétaire propose de faire un groupement de commande pour les livrets de famille.

Le fournisseur des livrets de famille serait BERGER LEVRAULT.

Pour une commande de 100 livrets de famille, la commune de FRAISNES-EN-SAINTOIS avancera la somme de 190,68 € € frais de port inclus.

En divisant la commande par 4 communes soit 25 livrets de famille, la commune d'AVRAINVILLE aura à payer la somme de 47,67 € frais de port inclus.

En sachant qu'en faisant la commande unique de 25 livrets de famille, la commune devrait payer la somme de 70,68 € en incluant les frais de port.

Etant donné que la commune ne possède plus de livret de famille en stock. Il est nécessaire d'en commander.

La commune de FRAISNES-EN-SAINTOIS se fera rembourser par l'intermédiaire d'un titre de recette lorsqu'elle recevra la commande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le groupement de commande pour des livrets de familles initié par la commune de FRAISNES-EN-SAINTOIS
- **DIT** qu'elle reglera la commune de FRAISNES-EN-SAINTOIS dès qu'elle recevra la titre de recette.

2018 018 : Participation à un voyage scolaire pour les collégiens scolarisés et habitant le village

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant la participation à un voyage scolaire pour les collégiens scolarisés et habitant la commune d'AVRAINVILLE. Avant, c'était le CCAS qui prenait en charge cette participation. Etant donné qu'il a été dissous et qu'une commission reprenant les mêmes activités a été créée sur la commune, il est nécessaire de prendre cette délibération.

Le montant défini par collégien est de 35,00 € par année scolaire après acceptation du dossier par la commune. Un RIB de la famille de l'élève sera demandé afin de virer cette somme sur leur compte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** de verser la somme de 35,00 € par année scolaire aux collégiens qui en font la demande.
- **DIT** que une somme de 210,00 € sera prévue au budget communal chaque année.

2018 019 : Cadeau de naissance d'un enfant résidant la commune

Vu la dissolution du CCAS

Vu que le CCAS prévoyait d'offrir la somme de 40,00€ sous forme d'un bon d'achat comme cadeau de naissance lorsque la commune recevait l'avis de la commune où l'enfant est né.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de garder ce cadeau de naissance et laisser le libre choix des parents pour définir le magasin de puériculture souhaité situé dans les Vosges.
Ce cadeau sera offert aux parents de l'enfant résidant à AVRAINVILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** d'offrir un bon d'achat de 40,00 € à l'occasion de la naissance d'un enfant dont les parents résident à AVRAINVILLE
- **DIT** qu'une somme de 80,00 € sera prévue chaque année au budget communal

Affaires diverses

Information donnée sur l'isolation des combles perdus du bâtiment communal

Une étude a été réalisée par l'ALEC, celle-ci préconise un flochage de laine de fibre de bois

Cout de l'opération : 35,00€ le m² x 345 m² = 12 075,00€

Montant de l'aide : 1 500,00€

Travaux sur les rues, voies communales et chemins ruraux

Mer le maire informe le conseil municipal qu'un rendez-vous est pris avec l'Agence Technique Départementale pour avoir des informations concernant la faisabilité d'une étude et le mode à suivre.

Déblaiement de la cave de la mairie

Un devis a été demandé au chantier d'insertion « La Bouée » Mirecourt : il y aurait environ 60m³ de gravats à sortir manuellement pour un montant de 945,00€. Cette cave sera proposée à l'A.S.D. qui cherche un endroit pour stocker son matériel.

Fin de séance 22h00

Fait à Avrainville,
le 18 avril 2018

Michel FORTERRE

Maire de AVRAINVILLE

